

Le FSB russe annonce l'« arrestation » d'une jeune mère, 18 mois après l'avoir enlevée en Crimée occupée

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Le FSB russe a affirmé le 8 avril 2026 avoir « arrêté un agent des services de sécurité ukrainiens » et a même diffusé une vidéo dans laquelle ce « détenu », supposé âgé de 25 ans, est vu en train de faire des « aveux » qui correspondent aux allégations du FSB. Il est toutefois rapidement apparu que la victime du FSB était Sakha Manhubi, une mère célibataire de 26 ans avec deux jeunes enfants, que le FSB avait enlevée de son domicile en Crimée occupée 18 mois plus tôt. Il est tout à fait possible que cette « arrestation » apparente ait dû être signalée fin janvier 2026, lorsque le FSB a finalement cessé de détenir Sakha au secret, sans statut officiel, et l'a officiellement placée en détention provisoire. On ignore pourquoi cette information a été rendue publique avec trois mois de retard, mais cette divergence ne peut que renforcer les soupçons déjà suscités par la dernière disparition forcée orchestrée par le FSB, qui a mis 15 mois à être reconnue.

La plupart des allégations formulées dans le rapport du FSB du 8 avril semblent avoir été copiées-collées d'un acte d'accusation à l'autre. Il est par exemple affirmé que la jeune femme (dont le nom n'est pas cité) a pris contact avec un officier des services de renseignement militaires ukrainiens. Sur les instructions de son « responsable », elle aurait transmis des informations sur les lieux de déploiement des systèmes antiaériens, sur les mouvements de troupes.

Le seul élément qui diffère dans cette affaire est l'allégation selon laquelle, toujours sur les instructions de son « responsable », Manhubi se serait rendue à proximité du pont reliant la Crimée à la Russie, d'où elle aurait coordonné une attaque à la roquette contre un ferry ferroviaire de marchandises dans la région de Part Kazkaz, en Russie, dans la région de Krasnodar.

Plus courante est l'allégation selon laquelle Manhubi aurait reçu de l'argent pour cela sur un compte en cryptomonnaie. Tout en multipliant régulièrement les accusations de « trahison » ou d'« espionnage » contre des civils des territoires occupés, le FSB et le Comité d'enquête russe cherchent presque invariablement à éviter toute suggestion selon laquelle les personnes qu'ils arrêtent auraient agi par patriotisme, en invoquant un motif mercenaire.

Les chefs d'accusation sont ceux qui avaient été rapportés par l'initiative pour les droits de l'homme Irade dès le début du mois de février 2026, à savoir la « trahison », en vertu de l'article 275 du code pénal russe. Ce délit est passible d'une peine de 12 à 20 ans, les condamnations prononcées par les tribunaux russes ou les tribunaux d'occupation russes étant pratiquement garanties. Les accusations de « trahison » et d'« espionnage » présentent également l'avantage, pour les acteurs des poursuites judiciaires russes, que toutes les procédures se déroulent derrière les barreaux et que les organes d'application de la loi d'occupation contrôlent les informations rendues publiques. Dans ce cas, comme dans bien d'autres, cela inclut une « confession filmée », presque certainement obtenue alors que Manhubi était détenu au secret et soumis à des tortures physiques ou à d'autres formes de contrainte.

Comme indiqué, Sakha Manhubi (née le 28 janvier 2000) semble être la première prisonnière politique karaïte de Russie. Après son divorce, elle élevait son jeune fils et sa fille, ses parents s'occupant des enfants pendant qu'elle travaillait. Le 2 novembre 2024 était un samedi, et Sakha avait appelé sa mère pour lui dire qu'elle allait juste ranger l'appartement avant d'aller chercher les enfants.

Elle n'est pas venue, et les appels de sa mère sont restés sans réponse. C'est la propriétaire de Sakha, qui habitait juste à côté, qui a contacté ses parents et leur a dit que cinq hommes masqués s'étaient présentés et avaient fouillé le domicile de Sakha de 14 h à 17 h avant d'emmener la jeune femme.

La mère de Sakha a signalé ce qui semblait être un enlèvement à la police d'occupation. N'ayant reçu aucune nouvelle d'eux au bout d'une semaine, elle a téléphoné pour demander si sa fille avait été portée disparue. Ce n'est qu'alors qu'on lui a demandé de se présenter et qu'on lui a remis un document indiquant que sa fille avait été emmenée par le FSB russe.

Au cours des six mois qui ont suivi, les demandes officielles d'informations de la famille sont restées sans réponse de la part du FSB. Lorsque le FSB a finalement répondu, c'était pour nier avoir la moindre information sur le sort de la jeune femme. De manière officieuse, la famille a appris que le FSB avait reçu trois dénonciations anonymes contre Sakha. La Russie cultive les dénonciations de type soviétique sur tous les territoires occupés. Elle cultive également la terreur et la méfiance, cependant, et il est possible qu'il y ait eu une autre raison pour cibler la jeune femme.

On sait qu'elle a été détenue au secret au SIZO n° 2, l'un des deux centres de détention provisoire ouverts peu après le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Le SIZO n° 2 serait contrôlé par le FSB, qui l'utilise exclusivement pour détenir des prisonniers politiques et des civils enlevés sur les territoires occupés depuis février 2024.

C'est fin janvier que le FSB a cessé de dissimuler Sakha Manhubi. La jeune femme, qui n'a fêté ses 26 ans que le 28 janvier dernier et qui a de très jeunes enfants, a été placée en détention provisoire, mais transférée au SIZO n° 1. Elle se trouve actuellement dans un hôpital psychiatrique, pour subir une « évaluation psychiatrique » purement formelle que l'État agresseur procède une fois qu'il a officiellement admis qu'une personne est détenue par la Russie. Il est malheureusement probable que la prochaine nouvelle concernera une longue peine, dont la durée ne sera très probablement comptée qu'à partir du moment où ses bourreaux du FSB ont admis détenir Sakha Manhubi, soit 15 mois après son enlèvement.